

# LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

## DE NAMUR

17 au 19 août 1886

MESSIEURS,

Des circonstances imprévues ont empêché notre président et notre vice-président d'assister au second congrès de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique; ce motif m'impose la tâche de vous présenter le rapport sur cette intéressante réunion.

La ville de Namur où se tenait le congrès de 1886 ne possède pas de ces édifices imposants où l'on peut admirer la hardiesse et le génie d'un artiste; ce qui y attire surtout l'étranger, c'est sa situation pittoresque au confluent de la Meuse et de la Sambre, ce sont les splendides paysages de ses environs. Pour l'archéologue, Namur offre des attraits de premier ordre; c'est d'abord son musée, le plus riche de notre pays, en antiquités des époques préhistorique, romaine et franque; ensuite le merveilleux trésor des sœurs de Notre-Dame où l'on admire une quinzaine des œuvres du célèbre frère Hugo d'Oignies, l'un des plus habiles orfèvres du moyen âge.

La session d'Anvers avait été principalement une session d'organisation; le congrès de Namur a été consacré à l'examen

et à la solution de questions qui intéressent les études archéologiques et historiques.

Le conseil communal de Namur a tenu à souhaiter la bienvenue aux membres du congrès venus de divers points du pays. M. le bourgmestre a exprimé en termes très heureux combien la ville était honorée d'avoir été choisie pour la tenue des assises d'une science toute nationale. M. le chanoine Reusens, président du congrès d'Anvers, au nom de la fédération, a remercié l'autorité namuroise de son accueil si gracieux.

La première séance a été ensuite ouverte. M. Génard, secrétaire général du congrès précédent, a indiqué les rectifications qui lui avaient été signalées pour le compte rendu de la session d'Anvers. Parmi ces rectifications s'en trouvait une formulée par notre vice-président, M. de Cordes, au sujet d'un amendement qu'il avait proposé au projet des statuts.

Après ces préliminaires a eu lieu la remise des pouvoirs par le bureau de l'Académie d'Anvers au bureau du congrès de Namur (1). M. A. Bequet, vice-président, et l'un des organisateurs les plus actifs et les plus dévoués de la réunion, a exposé les nombreuses découvertes faites par la société archéologique de Namur et qui lui ont permis de créer un musée des plus curieux et ne renfermant que des objets recueillis dans la province ou ayant rapport à son passé. C'est en se basant sur ces fouilles et ces trouvailles que M. Bequet a esquissé l'état des mœurs, de la civilisation et des industries des peuples qui, dans les temps anciens, ont habité le Namurois.

Cette étude, faite avec une remarquable clarté, contribua à rendre plus fructueuse la visite du musée créé par l'activité de la société archéologique.

(1) Il était composé de MM. E. Del Marmol, président; A. Bequet, vice-président; F. de Radiguès de Chennevière, secrétaire; H. Crepin, trésorier; L. Henry, L. Lahaye, A. Henri, membres

L'époque anté-romaine n'y tient pas une place bien notable mais elle offre des spécimens des divers âges depuis les temps quaternaires jusqu'à l'arrivée de Jules César dans les Gaules; les âges de la pierre taillée, de la pierre polie et du bronze y sont représentés; signalons l'industrie des fondeurs nomades dont on a recueilli un dépôt à Jemeppe-sur-Sambre, près de Namur.

L'époque romaine occupe plus longtemps l'attention et permet de constater, comme le démontrait M. Bequet, que pendant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> siècle de notre ère, sous Trajan et les Antonins, le pays de Namur et l'Entre-Sambre-et-Meuse ont joui d'une grande prospérité. La villa d'Anthée, dont le plan a été levé par les soins de la société archéologique, donne une idée très exacte d'une riche habitation rurale sous la domination romaine. Elle était divisée en deux parties: l'une renfermant l'habitation du maître, l'autre plus vaste comprenant les ateliers, les exploitations agricoles et la demeure des colons et des esclaves.

Les incursions de Germains, dès la fin du 3<sup>e</sup> siècle et au 4<sup>e</sup>, ont anéanti ces établissements prospères. Il est permis toutefois de constater le degré de civilisation et les progrès de l'industrie de la population belgo-romaine par la richesse et l'art des objets recueillis principalement dans les sépultures.

Les Francs, qui ont habité l'Entre-Sambre-et-Meuse dès la fin du 4<sup>e</sup> siècle, y ont laissé de nombreux vestiges de leur passage. Les membres de la société namuroise ont réuni une collection complète et très variée des armes dont ces guerriers faisaient usage. Les objets d'équipement, de toilette, sont curieux à étudier. La collection des verres francs est peut-être la plus nombreuse de l'Europe. Le style des bijoux et des garnitures en métal accuse l'influence des contrées où les Francs ont séjourné antérieurement et permettront d'établir leurs migrations successives depuis l'Asie.

La salle consacrée aux objets appartenant au moyen âge et à la renaissance a également son intérêt.

Les membres se sont répartis, selon leurs aptitudes, dans les trois sections du congrès: la section préhistorique, la section historique et la section archéologique. C'est là principalement que se fait le travail réel; on y discute avec compétence les questions proposées et ce n'est qu'après les avoir soigneusement approfondies qu'on soumet, s'il y a lieu, une proposition ou un vœu à l'assemblée générale. Je crois superflu, messieurs, de résumer ici les discussions des diverses sections; nous aurons, du reste, à examiner les vœux que le bureau du congrès de Namur nous a communiqués et à chercher dans quelle mesure notre cercle pourra aider à leur réalisation (1).

L'assemblée générale a fourni à M. le professeur G. Kurth l'occasion de démontrer l'utilité et l'importance de l'étude de la toponymie ou des noms des lieux. Les hameaux, les carrefours, les rues, les chemins, les maisons et parfois les champs portent une dénomination particulière qui doit avoir une signification; souvent le sens nous échappe, soit par suite de la corruption du terme originaire soit pour d'autres causes. Beaucoup de ces noms ne sont pas consacrés par un emploi officiel, la tradition seule les a conservés. Il importerait de les recueillir d'une manière systématique et complète, de rechercher si possible leur origine. On arriverait ainsi à réunir des données curieuses dont l'histoire et l'archéologie pourraient tirer grand profit. Aussi, après avoir entendu les développements de cette proposition, le congrès a émis le vœu de voir les sociétés fédérées rédiger et publier des glossaires toponymiques. M. Kurth l'a fait pour la commune qu'il habite; son travail sera imprimé dans les *Annales de la Fédération* et pourra servir de guide à ceux qui entreprendront des études analogues.

(1) On les trouvera à la suite de ce rapport.

Nous ne pouvons qu'engager nos collègues à rechercher les noms de lieux et les dénominations locales pour les communes de la circonscription dont s'occupe notre cercle et à nous soumettre le résultat de leurs investigations. Elles seront accueillies avec plaisir, et publiées dans nos *Annales*.

Je me permets, messieurs, de vous soumettre une étude de ce genre pour le territoire de la ville d'Enghien, faite sur le type proposé par M. Kurth (1).

M. le docteur Jacques a présenté ensuite des considérations très utiles au sujet de la confection d'une carte archéologique de la Belgique; des signes conventionnels y indiqueraient les localités où ont été trouvées des antiquités gauloises, germaniques, romaines et franques. L'adoption de ces signes pour devenir pratique devrait être faite d'une manière générale. Aussi le congrès, après discussion, a chargé le bureau de Namur, d'accord avec M. le comte de Marsy, président des congrès archéologiques de France, de soumettre l'an prochain, un projet sur ce point.

Indépendamment des réunions en sections, la seconde journée a été employée à la visite des remarquables trésors conservés au couvent des sœurs de Notre-Dame et à la cathédrale. Les sœurs possèdent une quinzaine d'œuvres du frère Hugo, un des plus habiles orfèvres du moyen âge qui naquit, croit-on, à Walcourt. MM. Reusens et Bequet font apprécier l'élégance du style et la perfection des procédés de cet artiste; aux émaux multicolores, très en usage de son temps, il a préféré la niellure et la ciselure. La cathédrale conserve quelques pièces d'orfèvrerie remarquables, notamment un autel portatif en jaspe entouré d'une bordure en ivoire, couverte de figures sculptées en bas-relief du XII<sup>e</sup> siècle, une splendide couronne en or, enrichie de pierres précieuses, de filigranes et de fleu-

(1) Ce travail paraîtra dans un prochain fascicule.

rettes d'un travail très délicat, datant du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est enfermée dans un écrin de la même époque revêtu de vingt-cinq médaillons émaillés. Citons aussi une statuette en argent de saint Blaise, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et un baiser de paix, en forme de triptyque, couvert d'émaux translucides, d'une très belle exécution, œuvre du XV<sup>e</sup> siècle.

L'assemblée générale de clôture a été consacrée à entendre les rapports des sections et à voter les vœux qui y avaient été émis. Des membres ont demandé quel serait la portée pratique de ces vœux. On a reconnu qu'il fallait établir des distinctions selon ceux à qui ils s'adressent; les uns concernent les sociétés fédérées. c'est d'elles, de leur travail, de leur activité que dépend la réalisation plus ou moins prompte des propositions adoptées par l'assemblée générale. C'est à nous de les examiner.

D'autres vœux rentrent dans le domaine de l'autorité publique; c'est au gouvernement qu'il appartient de les réaliser.

Enfin, il y a les simples desiderata.

MM. de Puydt et Lhoest ont fait connaître le résultat des fouilles qu'ils ont exécutées dans la grotte *la Biches aux roches* à Spy près de Namur; ils ont exposé les principaux objets trouvés jusqu'ici. Ces objets sont des plus importants et appartiennent à l'époque quaternaire; leur découverte capitale est celle de deux crânes offrant la même conformation que le fameux crâne de Néanderthael.

L'assemblée, après avoir écouté avec attention les curieuses explications de MM. de Puydt et Lhoest, a fixé à Bruges la réunion du prochain congrès.

La journée s'est terminée par un banquet, auquel prirent part, outre les membres, M. de Montpellier, gouverneur de la province, et M. l'échevin Ronvaux.

Par une gracieuse attention de l'administration communale, un concert avait été organisé au théâtre à l'occasion de la réunion de la fédération archéologique. La Société toute

namuroise des *Monterabeau* y a exécuté d'une façon originale des morceaux pleins d'entrain et de gaieté; les chœurs chantés dans le patois local ont obtenu un légitime succès.

Un brillant feu d'artifice tiré sur la Meuse a complété la fête.

La session était clôturée, mais la Société archéologique de Namur avait réservé aux membres du congrès l'agrément d'une excursion à la fois scientifique et pittoresque dans la vallée de la Molinee. Je ne m'arrêterai pas, messieurs, à vous décrire ce pays si admirable par ses sites grandioses et variés; je me bornerai à rappeler que nous avons assisté à proximité des ruines de Montaigne à une fouille dans un cimetière franc, mais datant de la dernière période; les sépultures qu'on avait ouvertes étaient très pauvres et paraissent avoir servi à des colons peu fortunés.

Nous avons ensuite visité les ruines du château de Montaigne, guidés par M. Alfred Bequet, son savant historien. Ce château avait été construit vers 1300 par Guy de Dampierre, comte de Namur, sur le sommet d'un roc inaccessible. Il fut incendié et pillé, en 1554, par les troupes de Henri II, roi de France, et il n'a plus été reconstruit.

Le rocher de Montaigne se trouve isolé à la jonction de deux vallées profondes; une chaussée étroite qui va en s'abaissant jusqu'au chemin de Bouvigne, donne seule entrée au château. Les ouvrages de défense qui protégeaient cette chaussée ont été détruits, mais il subsiste des restes importants de l'ancien château qui permettent de le reconstituer. Un donjon, formant une sorte de rectangle, occupe le plateau supérieur et domine l'intérieur de la cour; cette construction présente déjà le caractère des châteaux du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, elle offre une distribution plus en rapport avec des mœurs moins rudes et moins farouches qu'aux siècles précédents. A côté du donjon, qui était affecté au logement du maître et de sa famille, s'élevaient des bâtiments formant ce qu'on appelait la *châ-*

*tellenie*, et comprenant la chambre du châtelain, la cuisine, la chapelle et différents services. Dans la cour on remarque un puits creusé dans le roc et ayant 25 mètres de profondeur; c'est un beau travail surtout si l'on considère la difficulté que présentaient ces sortes d'ouvrages avant l'invention de la poudre.

Sur une colline voisine, on venait de découvrir deux tombes mérovingiennes qui montrent que ce territoire était habité déjà au v<sup>e</sup> siècle de notre ère.

La journée s'est terminée par une excursion à l'abbaye bénédictine de Maredsous. Construite au milieu d'un pays presque désert, elle donne une idée de ces monastères importants autrefois si nombreux dans notre pays. L'église et tous les bâtiments sont élevés dans le style ogival le plus pur du xiii<sup>e</sup> siècle sur les dessins de M. Jean Bethune. Les congressistes ont été reçus de la façon la plus cordiale.

Ramenés le soir à Namur, les membres du congrès se sont séparés, satisfaits de leur séjour et se promettant bien de se retrouver l'an prochain à Bruges.

Messieurs, si le congrès de Namur a réuni encore plus d'adhérents que celui d'Anvers, s'il a obtenu tant de succès, il le doit surtout à l'activité et au zèle du comité de la Société archéologique de Namur. Tout le monde a été unanime à reconnaître le talent d'organisation dont ces messieurs ont fait preuve dans l'exécution du programme qu'ils avaient adopté. Qu'ils reçoivent l'expression de nos remerciements, tout spécialement MM. Bequet et Crépin.

Quels sont, demandera-t-on, peut-être, les résultats pratiques de ces congrès d'histoire et d'archéologie? Il me suffirait pour répondre d'une façon générale, de vous citer l'exemple de la France où l'œuvre des congrès archéologiques existe depuis plus de cinquante ans. Elle est arrivée à de magnifiques résultats. En Belgique, nous commençons, nous nous organisons;

l'expérience fera connaître des améliorations à introduire dans la marche même des travaux. Quant aux résolutions et aux vœux, la fédération ne dispose pour les réaliser que d'une force morale. Elle ne peut donc compter d'atteindre en un jour au but proposé.

Un résultat incontestable et immédiat de ces réunions, c'est de mettre les travailleurs en rapport les uns avec les autres, de créer des relations plus ou moins intimes; et cela au plus grand avantage des études historiques. L'histoire et l'archéologie sont des sciences d'observations et de recherches; ceux qui s'adonnent à ces investigations, ne peuvent que gagner à se trouver ensemble et à s'entr'aider mutuellement, dans leurs études sur notre histoire nationale. Ainsi se réalise l'un des buts inscrit à l'article premier des statuts de notre fédération: la création des relations étroites et permanentes entre les sociétés et entre leurs membres.

*Lu en assemblée générale le 25 décembre 1886.*

ERNEST MATTHIEU.

I

*Vœux émis aux Congrès d'Anvers et de Namur, renvoyés au Congrès prochain, ou discutés et adoptés à Namur, et adressés particulièrement aux Sociétés fédérées, afin d'être réalisés par elles.*

1° Formation d'un album des œuvres d'art créées en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la renaissance, mais borné à celles de ces œuvres dont les auteurs nous sont connus, soit par des documents authentiques, soit par des témoignages apportant une probabilité voisine de la certitude, et d'un inventaire complet des objets d'art existant dans le pays, à dresser par les Sociétés locales fédérées.

2° Exécution d'un recueil semblable à la grande publication des monuments historiques de la France, comprenant les dessins des édifices remarquables du pays.

(Ces vœux, nos 1 et 3 du Congrès d'Anvers, sont renvoyés au Congrès prochain.)

En attendant, chaque Société est invitée à dresser dans sa région, le catalogue des œuvres d'art et des monuments dont l'attribution est certaine.

3° Que faut-il entendre par droite ou gauche dans la description d'un blason, d'une médaille, d'une œuvre d'art, telle qu'un tableau, un monument.

(Question posée aux Congrès d'Anvers et de Namur et dont la solution a été renvoyée au Congrès de Bruges.)

4° Étude des signes conventionnels à adopter entre les Sociétés fédérées, pour la formation d'une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique.

(Question préalable au vœu n° 2 du Congrès d'Anvers, étudié au Congrès de Namur.)

Cette étude a été confiée au bureau de Namur, de concert avec M. le comte de Marsy, qui apportera au Congrès de Bruges, un projet sur la matière, élaboré au prochain Congrès français.

Les sociétés fédérées feront bien de collaborer à cette étude.

5° Réunion de tous les éléments fournis jusqu'à ce jour par l'archéologie préhistorique, pour fonder, si c'est possible, sur des bases solides et sérieuses, l'ethnographie primitive de la Belgique, ou du moins, si le problème n'est pas arrivé à ce point de maturité, pose d'un jalon pour des recherches ultérieures plus précises. (Vœu n° 6 du Congrès d'Anvers adopté au Congrès de Namur.)

Cette étude restera au programme des Congrès futurs.

6° Étude approfondie des roches employées par l'homme préhistorique pour la fabrication de ses instruments, gisements, analyses microscopique et macroscopique des matières premières, altérations qu'elles peuvent subir.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

7° Rédaction, par les Sociétés historiques, de glossaires raisonnés des noms de lieux à recueillir d'une manière systématique et complète: ce glossaire toponymique comprendrait toutes les dénominations locales. (Vœu n° 4 du Congrès d'Anvers, adopté au Congrès de Namur.)

Le spécimen déposé par M. Kurth est imprimé dans le compte rendu.

8° Présentation, par chacune des Sociétés adhérentes, d'un résumé succinct de ses travaux pendant l'année écoulée, et détermination du

mode à suivre pour leur donner la publicité ainsi qu'aux autres travaux présentés au Congrès. (Vœu n° 9 du Congrès d'Anvers.)

Les travaux présentés seront imprimés dans le compte rendu, après examen du bureau du Congrès de Namur.

9° Publication, par chaque société, à côté de ses annales annuelles, d'une petite feuille bi-mensuelle destinée spécialement à recueillir les légendes, proverbes, avec l'expression phonétique.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

## II

*Vœux émis au Congrès d'Anvers et de Namur, discutés et adoptés à Namur, que le bureau du Congrès tenu en cette ville, transmettra au Gouvernement pour en obtenir la réalisation*

10° Nomination, par le Gouvernement, d'une commission spéciale chargée d'une surveillance sévère sur les travaux publics entrepris par l'État et les fouilles, au point de vue de la conservation des objets d'art et d'archéologie.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

11° Demande au Gouvernement qu'il mette au concours la confection d'un atlas historique de la Belgique, donnant les divisions territoriales de notre pays aux différentes périodes de son passé : ouvrage à imposer comme livre classique dans les athénées et les écoles normales de l'État.

(Vœu n° 5 du Congrès d'Anvers, adopté au Congrès de Namur.)

12° Demande au Gouvernement qu'il fasse remettre aux dépôts d'archives de l'État, dans les provinces, les anciens registres paroissiaux déposés actuellement dans certains greffes des tribunaux de première instance, de même que les tables exécutées par ordre du Gouvernement.

(Vœu n° 7 du Congrès d'Anvers avec sa nouvelle rédaction.)

Ces registres paroissiaux existant en double dans la plupart des provinces, un exemplaire pourrait être remis aux susdits dépôts

Ce vœu est renvoyé au Congrès de 1887.

13° Invitation à adresser par le Gouvernement aux administrations communales et aux administrations des établissements publics qui ont conservé des archives anciennes, à en faire dresser les inventaires, dont la publication serait encouragée par des subsides, et dont un

certain nombre d'exemplaires serait réparti entre les bibliothèques et dépôts publics et les sociétés savantes.

(Vœu n° 8 émis au Congrès d'Anvers et adopté au Congrès de Namur.)

14° Demande au Gouvernement de déléguer aux gouverneurs de province, sous leur responsabilité, le droit d'autoriser le prêt à domicile, des archives reposant dans les dépôts confiés à sa garde, l'archiviste local entendu, comme cela existait avant le règlement de 1878.

(Vœu n° 10 du Congrès d'Anvers, modifié et adopté au Congrès de Namur.)

15° Demande au Gouvernement, de restituer à chaque province, les documents qui les concernent : comptes, fonds spéciaux, cartulaires, chartriers, corporations religieuses et civiles, châteaux, villages, et en général toutes les archives pouvant servir à l'histoire de chaque province, sauf celles qui appartiennent aux archives de l'administration centrale des Pays-Bas, tous ces documents reposant au dépôt central des archives de Bruxelles.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

16° Demande au Gouvernement de communiquer, par province, aux sociétés et commissions archéologiques, le travail qui sera élaboré par la commission chargée de l'orthographe des noms des communes, et ce afin de pouvoir présenter des observations dans un délai déterminé avant que ladite orthographe ne soit définitivement arrêtée.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

17° Demande au gouvernement d'étudier une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

## III

*Desiderata*

18° Publication d'un manuel pratique de chronologie pour servir à l'étude de l'histoire des Pays-Bas et du Pays de Liège ou pour l'histoire de Belgique.

(Vœu n° 11 du Congrès d'Anvers adopté au Congrès de Namur.)  
Une société pourrait mettre au concours cette publication.